Le Comité 63 est heureux de vous inviter au :

Championnat départemental de

MIXTE sénior

Le dimanche 26 mai 2019

A la salle Omnisport route de Marsat à VOLVIC

Cette compétition s'adresse à tous les licenciés du Puy-de-Dôme **classés de P12 à N1 en mixte**

Les tableaux seront constitués de la manière suivante :

90 paires maximum
Tableaux adultes répartis par niveau au CPPH

----------Inscriptions ----------

Le championnat est limité à **90 paires.**
En cas de surnombre, les joueurs seront pris au classement CPPH en favorisant les mieux classés.

Tarifs d'inscription : **8** €

Une facture sera envoyée au club à l'issue du championnat.

Inscriptions à faire uniquement **par mail : ingrid18@orange.fr** jusqu'au mercredi **15 mai 2019 à minuit.**

Référent inscriptions : Ingrid ALDIGIER : ingrid18@orange.fr - 06/61/76/34/92

---------- Accueil ----------

Une buvette sera à votre disposition tout au long du weekend.

Règlement du Championnat départemental Mixte sénior

Dimanche 26 mai 2019

A VOLVIC

1- Le juge arbitre principal du tournoi sera Jean Louis Barbat.
2- L'organisateur de la compétition est le comité départemental du puy de dôme.
3- Le tournoi est déclaré sous le numéro : 1803774.
4- La compétition a lieu au complexe sportif à VOLVIC.
5- Les règles du jeu en vigueur sont celles éditées par la ffbad.
6- Le logiciel BADPLUS sera utilisé pour la gestion du tournoi.
7- La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des séries **P12 à N1.**
8- Les paires seront prises dans l'ordre du CPPH à la date du tirage au sort qui sera le **19 mai 2019.**
9- Les matches se joueront en poules puis en élimination directe ou en poule unique.
10- Les tableaux seront constitués de 5 à 16 paires de sorte à former des tableaux de niveaux le plus homogène possible.
11- La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 15 mai 2019.
12- Le montant des engagements est de : **8 euros**.
13- En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux. Le joueur devra justifier de son forfait à l'adresse suivante sophie.bluy@badminton-aura.org ou s'exposer à des sanctions.
14- Les volants officiels seront les RSL grade 3.
15- En cas de litige sur le choix des volants, les joueurs devront utiliser les volants officiels du championnat, proposés sur place par le comité départemental. Les volants sont à la charge des joueurs.
16- Les matchs de poules et d'élimination directe se dérouleront en auto-arbitrage ; en cas de problème et/ou à la demande des joueurs, un arbitre pourra être désigné.
17- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
18- Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match. Ce temps comprend le temps de test des volants.
19- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
20- Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir la table de marque et les Juges Arbitres sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
21- Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
22- Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou d'incident.
23- Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus
24- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement du championnat.